



131 ROUTE DE NIORT
79270 SAINT SYMPHORIEN
Tél.: 05 49 09 50 33
Mail: veroneautomobiles@orange.fr
SIRET: 51982159900023 / APE: 4520A
N° TVA intra-communautaire : FR77519821599

Facture N° 323263

du 13/11/2020 - Exemplaire client
N° O.R. : 29069 / Activité : 001
Accueilli par : EO VITELLINI
N° Compte : 25164
Payable le 13/11/2020

Mme HENRY-TROUSSEL CORINNE
11 BOULEVARD ARISTIDE RONDEAU

17000 LA ROCHELLE

Mail: latelierdecoco@live.fr

Page	Date O.R.	KMS	T.V.V	Gamme	Modèle	Immat.	N° de série/Fabrication	1ère MEC	Date livr.
1	30/10/2020			TRAJET	CRDI	3707ZC17	KMHHMH81VP6U283200	13/02/2006	
Désignation									
VEHICULE ARRIVE VIA ASSISTANCE				Référence		Qté/Tps	Prix unit. HT	% R	Prix unit. net H Montant H.T. T
CTRL CIRCUIT CARBURANT				MOM1		0.20	56,25		56,25 11,25 8
BRUIT ANORMAL POMPE A CARBURANT									
Forfait DIAGNOSTIC ELECTRONIQUE NIV.1 - Montant_TTC=45.00EUR				CK1		1.00	37,50		37,50 37,50 8
REEMPLACEMENT POMPE				MOM1		0.50	56,25		56,25 28,13 8
POMPE				PAM		1.00	184,98		184,98 184,98 2

Total pièces : 184.98

Total main d'oeuvre : 39.38

Total forfait : 37.50

* Nos travaux sont facturés au temps constructeur et aux taux horaires en vigueur sauf pour les références suivies d'un * qui sont facturées au temps passé.

Assurance professionnelle souscrite auprès de Cabinet Jean Rémy Faucher Agent Général exclusif MMA - 150 Av. de Saint Jean D'Angely - 79000 Niort. Couverture France métropolitaine.

Garantie réparation 1 an

Garantie pièces d'origine 1 an

Code Taxe	Taux T.V.A.	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.	Total H.T.	Total T.V.A.	Total T.T.C.	Total à payer
2	20,00	184,98	37,00	221,98	261,86	52,37	314,23	314,23
8	20,00	76,88	15,37	92,25				

Net à payer (EUR) **314,23**

A joindre au règlement

Ref. 323263 du 13/11/2020

Compte n° 25164

(QUI MIEUX QUE RENAULT PEUT ENTREtenir VOTRE RENAULT)

CE DOCUMENT VOUS SERA DEMANDÉ POUR L'APPLICATION DE LA GARANTIE. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : NOUS NOUS RÉSERVONS LA PROPRIÉTÉ DES MARCHANDISES OBJETS DES PRÉSENTS DÉBITS, JUSQU'À LEUR PAIEMENT INTÉGRAL, CONFORMÉMENT À LA LOI 80-335 DU 12 MAI 1980. T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.
EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT, LE CLIENT SERA REDEVABLE DE PLEIN DROIT, AU TITRE DES FRAIS DE RECOUVREMENT, DE L'INDÉMNITÉ FORFAITAIRE DE 40 € PRÉVUE PAR LES ARTICLES L.441-6 ET D.441-5 DU CODE DE COMMERCE SANS PRÉJUDICE DE TOUTE INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.441-6 DU CODE DE COMMERCE

Net à payer(EUR)= 314.23

www.renault.fr